



EUROPEAN UNION

6 days
to promote skills
throughout **Europe!**



#ERASMUS
DAYS 9 > 14
of October
2023

Erasmus+
Enriching lives, opening minds.

Assemblée Générale de l'IRFEDD du 13 octobre 2023

Conférence-débat dans le cadre des « **ERASMUS DAYS** » :
« *L'économie circulaire : un enjeu de formation au service du vivant* »

*

Amphithéâtre - 11h30-12h30

Animatrice :

Fanny Courry, Responsable de formation IRFEDD

Initiatives inspirantes :

Elena Romanini, conception et gestion de programmes internationaux, leader de l'Académie européenne de l'économie circulaire TICHE

Fabrice Greffet, Directeur des Relations Publiques- Groupe La Varappe

Où en sommes-nous ?

> Les orientations politiques en matière d'économie circulaire

Existant depuis le milieu du XXe siècle, **cette notion entre dans le débat public via la scène politique internationale, européenne et française dès les années 2000.**

Les objectifs de développement durable 2030 (ODD)¹ de l'ONU promeuvent l'économie circulaire à travers les objectifs 8 « *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* » et 12 « *Établir des modes de consommation et de production durables* ».

L'économie circulaire constitue une des priorités du Pacte vert² de la Commission européenne présidée par Ursula Von Der Leyen, installée en décembre 2019.

¹ Objectifs élaborés en 2015 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2016. NATIONS UNIES (objectifs de développement durable) : [Objectifs de développement durable \(un.org\)](https://www.un.org/fr/development/dsdo) (dernière consultation le 11/09/2023)

² Voir https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr (dernière consultation le 11/09/2023)

La Commission a présenté le 11 mars 2020 un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire axé sur l'utilisation durable des ressources³. Il se veut à la fois global et ambitieux et vise à poursuivre et renforcer la dynamique engagée par le premier plan économie circulaire de 2015.

La Commission a présenté le 30 mars 2022 des propositions⁴ visant à faire des produits durables la norme dans l'UE, à promouvoir des modèles d'entreprises circulaires et à donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition écologique.

Depuis plusieurs années, cette notion se diffuse en France au niveau législatif :

La notion d'économie circulaire a été introduite dans le droit français par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui vise à « dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires »⁵. La Commission européenne a confirmé cet objectif dans son « Paquet économie circulaire »⁶ présenté le 2 décembre 2015.

Publiée le 23 avril 2018, la feuille de route économie circulaire⁷ propose des mesures concrètes afin d'atteindre ces objectifs. Cette feuille de route a été la base de travail de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, du 10 février 2020, renforce les objectifs en matière de tri et de prévention des déchets. Elle vise à passer d'un modèle de production et de consommation linéaire (produire-consommer-jeter) à un modèle circulaire, économe en ressources.

Le texte comporte 4 titres et 130 articles. Il poursuit 5 grands objectifs qui se déclinent en actions concrètes :

- Sortir du plastique jetable : fin progressive de tous les emballages plastique, développement des solutions de vrac, interdiction de plusieurs objets plastiques du quotidien, etc.
- Mieux informer les consommateurs : obligation d'informer sur la garantie légale de conformité, déploiement d'un logo unique pour un tri plus efficace, harmonisation de la couleur des poubelles, etc.
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire : interdiction de la destruction des invendus-non alimentaires, vente des médicaments à l'unité, fin de l'impression systématique des tickets de caisse, etc.
- Agir contre l'obsolescence programmée : appliquer un indice de réparabilité dès 2021, mettre en place un indice de durabilité, favoriser l'utilisation de pièces détachées, etc.
- Mieux produire : optimisation de la gestion des déchets du bâtiment, mise en place d'un système de bonus-malus pour encourager les produits respectueux de l'environnement, extension de la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières, etc.

³ Voir [Nouveau plan d'action pour l'économie circulaire \(europa.eu\)](#) (dernière consultation le 11/09/2023)

⁴ Voir [New proposals to make sustainable products the norm \(europa.eu\)](#) (dernière consultation le 11/09/2023)

⁵ Code de l'environnement, article L. 110-1-1

⁶ Voir [La Commission adopte un nouveau train de mesures ambitieux sur l'économie circulaire \(europa.eu\)](#) (dernière consultation le 11/09/2023)

⁷ Voir https://www.ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire#scroll-nav_4 (dernière consultation le 11/09/2023)

En outre la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire confère à la Région une nouvelle compétence : la Région assure la coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire et en définit les orientations notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale.

A ce titre, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est co-fondatrice de la Plateforme Régionale de l'Economie Circulaire (PRECI)⁸ constituant un lieu de rencontre et d'échange régional entre acteurs sur les thématiques de l'économie circulaire. Mise en place le 30 avril 2019, par la signature d'une convention partenariale entre la Région Sud, la DREAL, la DREETS, l'ADEME, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, la Chambre de métiers et d'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Banque des Territoires, la PRECI permet l'implication des parties prenantes dans la co-construction de la politique régionale d'économie circulaire, la mise en réseau des acteurs et la valorisation des initiatives du territoire. La CRESS PACA a, depuis, rejoint cette dynamique partenariale, démontrant ainsi les dynamiques de projets d'économie circulaire portés par les entreprises d'ESS.

La Région Sud dispose en outre d'outils financiers permettant aux acteurs du territoire de proposer des solutions innovantes, et de développer des projets structurants reposant sur des modèles économiques pérennes et répondant aux besoins de prévention et de valorisation des déchets.

> *L'impact sur les métiers et la nécessaire évolution des compétences*

Selon l'ADEME, l'économie circulaire est définie comme un « *système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus* ». Dans un contexte de mutation économique et dans un monde en métamorphose, l'économie circulaire se construit dans la lignée de la notion de développement durable. L'économie circulaire constitue désormais les fondements d'orientations politiques en faveur de nouveaux modèles économiques partenariaux et sobres en ressources. Ainsi, cette économie s'oppose au modèle classique en s'appuyant sur un principe de circularité de nos modes de fonctionnement, dès le stade de conception.

Si les effets constatés de l'économie circulaire sur l'emploi et les métiers sont difficiles à quantifier et à appréhender en détail, il existe un certain nombre de constantes propres à l'évolution des métiers au regard de la transition écologique au sens large. Notons par exemple : **un potentiel d'emplois non délocalisables, une multidisciplinarité, un élargissement des compétences et une élévation des niveaux de qualification (même si les emplois peu qualifiés sont également mobilisés et devraient être rendus plus attractifs).**

La dimension territoriale de l'économie circulaire suppose un développement d'actions de reconversion professionnelle qui exigent des approches intersectorielles et décloisonnées des compétences, un dialogue permanent avec les entreprises et les activités concernées et une vision anticipatrice des transformations du tissu économique local.

⁸ Voir : [Reseau-prec.org](https://reseau-prec.org), le portail de l'économie circulaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (dernière consultation le 11/09/2023)

Par ailleurs, des métiers tels que celui de **facilitateur en économie circulaire ou animateur de réseaux sont en émergence**. Ces métiers, dont le cœur d'activités est très directement lié à l'économie circulaire, nécessitent le recours à des formations spécialisées qui peuvent compléter un parcours initial en sciences (biologie, chimie, sociologie, économie, géographie, urbanisme, etc.), en écoles de commerce ou d'ingénieur. **Notons que peu de métiers sont dédiés à l'économie circulaire, à ce jour, et qu'il s'agit plutôt d'adaptation des compétences d'un certain nombre de professionnels occupant des métiers connexes.**

La diffusion de cette notion, comme il est possible de le constater pour celle de développement durable, implique l'adjonction de compétences supplémentaires qu'il est possible d'acquérir via des modules de formation continue spécifiques ou des spécialisations lors de la formation initiale. Il s'agit possiblement d'un cercle de métiers concernés par cette notion sans que l'économie circulaire soit pour autant au cœur de leurs activités. A propos de cercle de « métiers connexes », il s'agirait plutôt de renforcement ou de développement de compétences générales et transversales.

Les dynamiques engagées dans l'économie circulaire favorisent le décloisonnement des pratiques. Notamment basées sur des partenariats multiacteurs, ces démarches nécessitent une bonne communication et la sensibilisation des parties prenantes aux projets de développement territorial. Dans la gestion de projet comme dans l'animation, un des défis est bien d'apprendre à faire travailler ensemble des structures (entreprises, collectivités, etc.) qui n'ont pas la même culture, pas la même approche et pas les mêmes objectifs quant à ces démarches d'économie circulaire. L'enjeu est de pouvoir mobiliser pour construire des objectifs communs qui permettent à chacun de s'y retrouver et de bien appréhender les finalités du projet.

Conférence-débat dans le cadre des « ERASMUS DAYS » :
« L'économie circulaire : un enjeu de formation au service du vivant »

Les Erasmus Days ? Six jours de célébration du programme Erasmus+ en Europe et au-delà. Une occasion unique d'organiser un événement, de partager notre expérience de coopération au sein du programme Erasmus et de faire connaître nos projets européens.

Lors de cette AG, nous souhaitons avoir un temps d'échanges et de débat sur le thème de l'économie circulaire et de la formation, sujets au cœur de plusieurs projets européens et actions de formation de l'IRFEDD :

- [Projet européen Share Your Skills](#) (IRFEDD leader)
- [Projet européen TICHE](#) (IRFEDD partenaire)
- Module d'introduction à l'Economie Circulaire animé dans le cadre de différentes formations : Licence pro CPP Aix-Marseille, [Chargé.e de mission ESS en alternance](#)
- [Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective sur la gestion et valorisation des déchets](#)
- Co-animation de [webinaires sur la Transition Ecologique](#) à destination des adhérents de l'Union Régionale des SCOP et SCIC PACA & Corse

> Pourquoi la question du vivant ?

Le monde du vivant est inspirant car il a besoin d'alliances pour survivre. Qu'il s'agisse des animaux ou des végétaux, le vivant coopère sous différentes formes d'associations et de partenariats. Observer les principes de pérennité du monde du vivant nous inspire sur les solidarités qui peuvent naître de la coopération.

L'économie circulaire s'inspire du vivant puisqu'il s'agit d'adopter une économie plus sobre en ressources et plus respectueuse de notre environnement.

Dans ce contexte, nous souhaitons questionner le rôle de la formation en tant qu'espace de ressources, lieu d'interactions sociales et d'échanges de pratiques, d'apprentissages réciproques et de montée en compétences.

> Avec la participation de :

- **Franck Maillé**, Président de l'IRFEDD, Président de l'Union régionale des Scop et Scic PACA & Corse, gérant de la Scop Transmassilia
- **Elena Romanini**, cheffe de projet à presso TalentLab - cheffe de projets européens pour Centoform, organisme leader de l'Académie européenne de l'économie circulaire « TICHE »
- **Fabrice Greffet**, Vice-Président de l'IRFEDD, Président PRISM'EMPLOI PACA & Corse / Cité des Métiers Marseille et Région Sud / Comité Inclusion MEDEF SUD / Élu CCI AMP / Co-Leader CI'HUB13 / Directeur des Relations Publiques GROUPE LA VARAPPE
- **Fanny Courry**, Responsable de formation à l'IRFEDD, en charge notamment des travaux sur la transition écologique
- **Muñeca Alvarez**, Responsable de formation à l'IRFEDD, en charge notamment des actions de formation continue des salariés